



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

---

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u> Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	<u>Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes :</u> - réunion ordinaire du 19 juin 2024 ; * - réunion extraordinaire du 23 juillet 2024 ; * - réunion extraordinaire du 8 août 2024 ; * - réunion extraordinaire du 9 septembre 2024 ; *	Décision	5 min.	16 h 35
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	5 min.	16 h 40
3.1.	Composition des comités du conseil d'administration ; *	Décision	5 min.	16 h 45
4.	<u>Comité des immobilisations</u>			
4.1.	Rapport du président – rencontre du 18 septembre 2024 ;	Information	15 min.	16 h 50
4.2.	État de situation sur l'opération après-sinistre (OPAS) ; *	Information	5 min.	17 h 05
4.3.	Contrat avec MSEI MultiSciences Expertises inc. ; *	Décision	5 min.	17 h 10
4.4.	Avenant au contrat du Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. ; *	Information	5 min.	17 h 15
5.	<u>Communication de la Présidente-directrice générale</u>			
5.1.	Bilan de la saison 2024 et priorités court terme ;	Information	10 min.	17 h 20
5.2.	Contrat avec First Onsite – Avenant 5 ; *	Décision		

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET  
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

6. Comité de suivi Modernisation et remplacement de la toiture

6.1.	Mise à jour des dossiers de modernisation et de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *	Information	15 min.	17 h 30
------	---	-------------	---------	---------

7. Comité d'audit

7.1.	Rapport du président – rencontre du 11 septembre 2024 ;	Information	15 min.	17 h 45
------	---	-------------	---------	---------

7.2.	Rapport financier au 30 juin 2024 ; *	Information	5 min.	18 h 00
------	---------------------------------------	-------------	--------	---------

7.3.	[REDACTED] *	Information	5 min.	18 h 05
------	--------------	-------------	--------	---------

7.4.	Incendie - suivi des coûts et impacts financiers ; *	Information	5 min.	18 h 10
------	--	-------------	--------	---------

8. Comité des ressources humaines

8.1.	Rapport du président – rencontres du 17 septembre 2024 ;	Information	15 min.	18 h 15
------	--	-------------	---------	---------

8.2.	Mise à jour de la structure organisationnelle ; *	Décision	5 min.	18 h 30
------	---	----------	--------	---------

8.3.	Embauche d'une Vice-présidente Finances et administration ; *	Décision	5 min.	18 h 35
------	---	----------	--------	---------

8.4.	État de situation sur l'embauche d'un Vice-président Infrastructures et gestion des actifs ;	Information	5 min.	18 h 40
------	--	-------------	--------	---------

9. Varia

10. Huis clos

11. Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale  
Francine Labelle  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Pierre Schetagne

**Les membres suivants étaient absents à la réunion :**

M<sup>me</sup> Julie Favreau-Lavoie  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

M. Alain Lavoie

**Étaient présents à titre d'invités**

MM. Sylvain Bédard  
Nadir Guenfoud

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 19 juin 2024, réunion extraordinaire du 23 juillet 2024, réunion extraordinaire du 8 août 2024 et réunion extraordinaire du 9 septembre 2024**

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 19 juin 2024, réunion extraordinaire du 23 juillet 2024, réunion extraordinaire du 8 août 2024 et réunion extraordinaire du 9 septembre 2024 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication du Président**

3.1 **Composition des comités du conseil d'administration**

**RÉSOLUTION N° 8147**

**ATTENDU QUE** l'article 3.6.19 du Règlement 178 de régie interne de la Société stipule que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur proposition du président et les remplace en cas de vacances ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des modifications proposées à la composition des comités du conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande la nouvelle composition des comités du conseil d'administration ;

**SUR PROPOSITION** de M. Pierre Bellerose dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la composition des comités du conseil d'administration du Parc olympique de la façon suivante :

**Comité de gouvernance et d'éthique :**

Annie Bernard, présidente  
Pierre Bellerose  
Julie Favreau-Lavoie  
Annie Vezeau

**Comité d'audit :**

Éric Albert, président  
François Dépelteau

Alain Lavoie  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

**Comité des ressources humaines :**

Pierre Bellerose, président  
Chantal Bilodeau  
Francine Labelle  
Pierre Schetagne

**Comité des immobilisations :**

François Dépelteau, président  
Eric Albert  
Annie Bernard  
Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale  
Julie Favreau-Lavoie  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

**Comité de suivi Modernisation et remplacement de la toiture :**

Pierre Laporte, président  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
Annie Bernard  
François Dépelteau

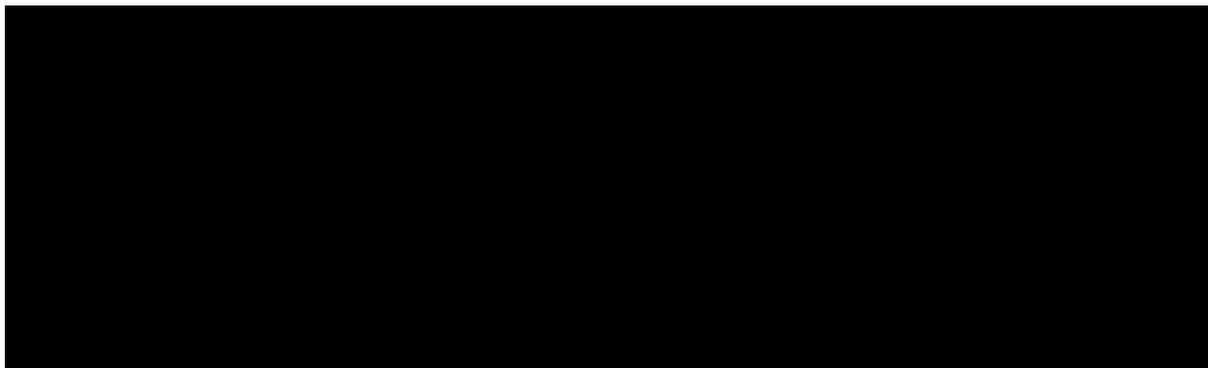
**4. Comité des immobilisations**

**4.1 Rapport du président – rencontre du 18 septembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 18 septembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.

**4.2 État de situation sur l'opération après-sinistre (OPAS)**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant un état de situation sur l'opération après-sinistre (OPAS).



**4.3 Contrat avec MSEI MultiSciences Expertises inc.**

**RÉSOLUTION N° 8148**

**ATTENDU QUE** le 21 mars 2024, un incendie a causé des dommages importants à certaines installations du Parc olympique, soit le Centre sportif du Parc olympique, l'Institut national du sport du Québec, le chantier des Espaces touristiques, les étages locatifs et techniques de la Tour de Montréal et tous les espaces connexes endommagés par l'incendie ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation critique (fermeture de nos installations pour cause de contamination par la fumée de l'incendie), le Parc olympique a aussitôt mandaté la compagnie First Onsite Restoration Limited (« FOS ») afin d'effectuer les travaux de nettoyage après sinistre et la firme de génie-conseil Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. (« Gesfor ») afin d'agir en tant qu'expert-conseil scientifique ;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 7 juin 2024, le Parc olympique a mandaté la firme MSEI MultiSciences Expertises inc. (« MSEI ») afin de réaliser un peer review des rapports d'évaluation des dommages préparés par son expert-conseil Gesfor et par les experts-conseils des assureurs [REDACTED] ;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 14 juin 2024, à la suite des résultats du peer review ainsi qu'aux recommandations [REDACTED], le Parc olympique a élargi le mandat de MSEI, par l'avenant 1, [REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Parc olympique a également requis de MSEI, par l'avenant 2, [REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Parc olympique s'est déclaré satisfait et rassuré par la méthodologie, les constats et les recommandations de MSEI ;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 18 juillet 2024, le Parc olympique a confié à MSEI le rôle d'expert-conseil scientifique principal en remplacement de Gesfor, qui conserve un rôle de soutien et de surveillance, compte tenu de l'envergure du sinistre, de sa connaissance des lieux et de l'avancement des travaux ;

**ATTENDU QU'**une entente-cadre est maintenant requise avec MSEI afin d'assumer pleinement son rôle d'expert-conseil scientifique jusqu'à la réouverture complète des installations à nos locataires, partenaires et clients ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (« LCOP »), le Parc olympique a l'obligation de conclure un contrat par voie d'appel d'offres public pour tout contrat de service dépassant le seuil autorisé, soit 133 800 \$ ;

**ATTENDU QUE** le législateur a toutefois prévu une exception en raison d'une situation

d'urgence ou lorsque la sécurité des personnes ou des biens est en cause (art. 13 (1) LCOP) ;

**ATTENDU QU'**en vertu de cette exception, un organisme public peut conclure un contrat de gré à gré qui est supérieur au seuil d'appel d'offres public ;

**ATTENDU QU'**afin d'être conseillé dans sa prise de décision, le Parc olympique a mandaté [REDACTED] et un memorandum a été remis le ou vers le 28 août 2024 ;

**ATTENDU QUE** les principaux arguments du Parc olympique afin d'octroyer le contrat en vertu de l'art. 13 (1) de la LCOP sont les suivants :

- Imprévisibilité de la situation d'urgence ;
- Risques posés par la situation d'urgence sur la sécurité des personnes ou des biens ;
- Nécessité de conclure le contrat de gré à gré sans délai afin de régler cette situation ;

**ATTENDU QUE** le montant maximal du contrat avec MSEI est de 1 069 175 \$ ;

**ATTENDU QU'**en vertu du décret 832-93 du Gouvernement du Québec, daté du 9 juin 1993, le Parc olympique bénéficie du régime d'auto-assurance du gouvernement, et qu'en vertu de ce décret, le gouvernement prend à sa charge tous les risques de dommages directs à ses propriétés et à ses biens, ainsi que les conséquences pécuniaires découlant d'un acte ou d'une omission dont il ne peut être tenu responsable en vertu de la loi ;

**ATTENDU QUE** le 27 mars 2024, par le décret 692-2024, le Gouvernement du Québec a autorisé le versement d'une subvention de 40 000 000 \$ au Parc olympique pour la réalisation des travaux de décontamination et de réparation découlant de l'incendie du 21 mars 2024 ;

**ATTENDU QU'**afin de gérer adéquatement les liquidités de l'organisation, les démarches de renouvellement du régime d'emprunt du Parc olympique ont été devancées au printemps 2024, sur la base des informations les plus à jour, soit une estimation globale des besoins de réhabilitation après sinistre à 85 000 000 \$, et que le Gouvernement du Québec a procédé à son adoption via le décret 998-2024 le 19 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la firme MSEI MultiSciences Expertises inc. ;

**ATTENDU QUE** monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la firme MSEI MultiSciences Expertises inc. ;

**SUR PROPOSITION** de madame Francine Labelle dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la firme MSEI MultiSciences Expertises inc., au montant maximal de 1 069 175 \$.

#### **4.4 Avenant au contrat du Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.**

#### **RÉSOLUTION N° 8148**

À la suite de l'incendie du 21 mars 2024, le conseil d'administration, par sa résolution 8126 du 19 avril 2024, a approuvé l'octroi du contrat avec Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. au montant de 655 479,24 \$, plus les taxes applicables, débutant le 21 mars 2024.

Le ou vers le 18 juillet 2024, le Parc olympique a confié à MSEI le rôle d'expert-conseil scientifique principal en remplacement de Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc., qui conserve un rôle de soutien et de surveillance, compte tenu de l'envergure du sinistre, de sa connaissance des lieux et de l'avancement des travaux.

L'avis de modification du contrat permet ainsi de prolonger sa durée et d'orienter l'entente sur les services de surveillance de décontamination et de nettoyage pour en assurer la bonne progression et leur conformité, en collaboration avec MSEI, qui demeure responsable de déterminer la qualité finale (clearance). Pour ce faire, une augmentation de la commande de 515 677,37 \$ est nécessaire, ce qui portera le montant total du contrat avec Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. à 1 171 156,61 \$, plus les taxes applicables. Les frais demandés couvrent 12 semaines de surveillance de travaux, ce qui porte la fin de l'intervention de Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. au dossier au 1er décembre 2024, soit l'estimation de la fin de la phase décontamination et nettoyage pour l'ensemble des secteurs.

Les membres du conseil d'administration se déclarent en accord avec l'augmentation de la commande du fournisseur Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.

## **5. Communication de la Présidente-directrice générale**

### **5.1 Bilan de la saison 2024 et priorités court terme**

Madame Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale, présentent aux membres du conseil un bilan verbal de la saison 2024 qui a été livrée avec succès malgré les contraintes des chantiers sur le site du Parc olympique. Madame Brodeur aborde aussi verbalement les priorités organisationnelles court terme.

### **5.2 Contrat avec First Onsite – Avenant 5**

#### **RÉSOLUTION N° 8149**

**ATTENDU QUE** le 21 mars 2024, un incendie a causé des dommages importants à certaines installations du Parc olympique, soit le Centre sportif du Parc olympique, l'Institut national du sport du Québec, le chantier des Espaces touristiques, les étages locatifs et techniques de la Tour de Montréal et tous les espaces connexes endommagés par l'incendie ;

**ATTENDU QUE** considérant la situation critique, le Parc olympique a rapidement fait appel à une compagnie d'envergure spécialisée en nettoyage après sinistre, First Onsite Restoration Limited (« FOS ») ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8117 du 27 mars 2024, le conseil d'administration a autorisé un contrat de gré à gré au montant de 5 000 000 \$ avec FOS ;

**ATTENDU QUE** ce contrat a été conclu en vertu de l'article 13 (1) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (« LCOP »), en raison d'une situation d'urgence ou lorsque la sécurité

des personnes ou des biens est en cause ;

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2024, en conformité avec l'article 25.0.3 de la LCOP, le Parc olympique a envoyé un avis écrit à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, en raison de l'absence d'autorisation à contracter de FOS auprès de l'Autorité des marchés publics (« AMP ») ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8127 du 19 avril 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°1 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 20 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8129 du 9 mai 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°2 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 35 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8139 du 19 juin 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°3 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 50 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8144 du 9 septembre 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°4 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 65 000 000 \$ ;

**ATTENDU QU'**afin de maintenir le rythme des travaux de nettoyage, de décontamination, de démolition et de reconstruction de FOS sur l'ensemble des sites impactés par l'incendie, une somme additionnelle de 15 000 000 \$ au contrat de FOS est nécessaire, par la voie d'un avenant n°5. Cette somme est rétroactive au 15 septembre 2024, date à laquelle les sommes engagées à l'avenant n°4 ont été atteintes ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a procédé, le 19 juin 2024, à l'adoption du décret 998-2024, permettant de devancer les démarches de renouvellement du régime d'emprunt du Parc olympique, sur la base des informations les plus à jour, soit une estimation globale des besoins de réhabilitation après sinistre à 85 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique continue ses démarches auprès des instances gouvernementales afin de compléter le soutien financier nécessaire à la réhabilitation de ses installations à la suite du sinistre ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration sera tenu informé de toute augmentation subséquente qui devra être autorisée, en respect de ses règlements de régie interne ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à l'autorisation d'un avenant n°5 au contrat de gré à gré avec FOS ;

**ATTENDU QUE** madame Joëlle Brodeur, présidente-directrice général, recommande d'autoriser un avenant n°5 au contrat de gré à gré avec FOS ;

**SUR PROPOSITION** de M. Eric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'AUTORISER un avenant n°5 au contrat de gré à gré avec la compagnie First Onsite Restauration Limited, au montant maximal de 15 000 000 \$.

**6. Comité de suivi Modernisation et remplacement de la toiture**

**6.1 Mise à jour des dossiers de modernisation et de remplacement de la toiture du Stade olympique**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi concernant les dossiers de modernisation et de remplacement de la toiture du Stade olympique, plus précisément concernant la progression du chantier, le suivi des travaux, le suivi de l'échéancier et le suivi budgétaire.

**7. Comité d'audit**

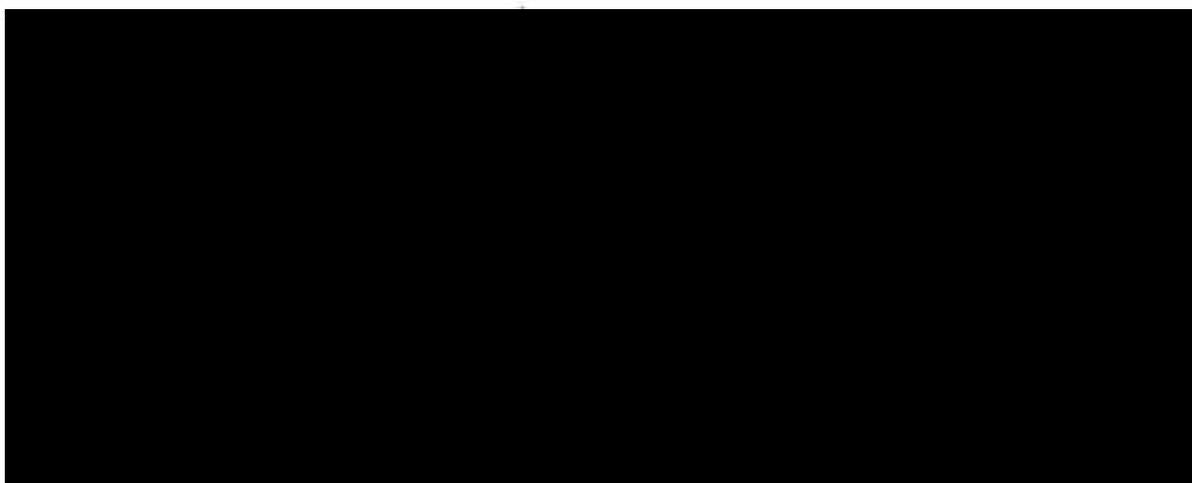
**7.1 Rapport du président – rencontre du 11 septembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité d'audit faisant suite à la réunion du comité tenue le 11 septembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

**7.2 Rapport financier au 30 juin 2024**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier du premier trimestre de l'année financière du Parc olympique au 30 juin 2024. Le rapport présente les résultats cumulatifs réels 2024-2025 versus le budget 2024-2025, ainsi que les résultats cumulatifs réels 2024-2025 versus réels 2023-2024.

**7.3 Projections budgétaires 2024-2025 et budget de caisse**



**7.4 Incendie – suivi des coûts et impacts financiers**

Les membres du conseil prennent connaissance des détails, au 29 août 2024, des coûts et des impacts financiers engendrée par l'incendie du 21 mars 2024.

## **8. Comité des ressources humaines**

### **8.1 Rapport du président – rencontre du 17 septembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 septembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

### **8.2 Mise à jour de la structure organisationnelle**

#### **RÉSOLUTION N° 8150**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite procéder à une mise à jour de sa structure organisationnelle et que celle-ci implique certaines modifications de nomenclature au niveau des postes de certains dirigeants ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.2 a) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité a notamment pour fonction d'examiner et recommander pour approbation au conseil d'administration les modifications à la structure organisationnelle de la Société qui concernent le niveau des dirigeants ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à la mise à jour de la structure organisationnelle du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Bellerose, président du comité des ressources humaines, recommande la mise à jour de la structure organisationnelle du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de madame Annie Bernard dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la mise à jour de la structure organisationnelle du Parc olympique.

### **8.3 Embauche d'une Vice-présidente Finances et administration**

#### **RÉSOLUTION N° 8151**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite procéder à l'embauche d'un Vice-président Finances et administration ;

**ATTENDU QUE** le poste de Vice-président Finances et administration est un poste de dirigeant relevant directement du Président-directeur général ;

**ATTENDU QUE** lors du processus de sélection, une candidate s'est démarquée par son profil et son expérience ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.1 d) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité a notamment pour fonction de contribuer à la sélection des dirigeants de la société et recommander au conseil d'administration la nomination de toute personne devant occuper un poste de dirigeant ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.6.17 du Règlement 178 de régie interne de la Société, seul le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver la nomination des dirigeants autre que le président-directeur général ainsi que poser tout acte nécessaire à la gestion du personnel de la société, notamment, mais non limitativement, la promotion, la rétrogradation, l'application de mesures disciplinaires, le licenciement, le congédiement et la mise à pied ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'embauche d'une Vice-présidente Finances et administration ;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Bellerose, président du comité des ressources humaines, recommande l'embauche de madame Anne Villeneuve au poste de Vice-présidente Finances et administration ;

**SUR PROPOSITION** de M. Eric Albert dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** l'embauche, à compter du 28 octobre 2024, de madame Anne Villeneuve au poste de Vice-présidente Finances et administration, aux conditions présentées en annexe de la présente.

#### **8.4 État de situation sur l'embauche d'un Vice-président Infrastructures et gestion des actifs**

Le président du comité des ressources humaines présente aux membres du conseil un état de situation verbal concernant l'embauche d'un Vice-président Infrastructures et gestion des actifs. Il mentionne que le profil a été établi et le processus de recrutement s'amorcera sous peu. Le souhait est que quelqu'un occupe le poste au courant de l'automne 2024.

#### **9. Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M<sup>e</sup> Denis Privé, M. Sylvain Bédard, M. Nadir Guenfoud quittent la rencontre à 18 h 20 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

#### **10. Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 45.

  
**Pierre Laporte**  
Président

 2025.04.02  
13:57:30 -04'00'  
**Denis Privé**  
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 30 octobre 2024 à 16 h 30  
Endroit : Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

---

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> ; *	Décision	2 min.	16 h 30
	Déclaration d'intérêt des administrateurs ;			
2.	État de situation concernant OPAS ; *	Information	15 min.	16 h 32
3.	Contrat avec First Onsite – Avenant 6 ; *	Décision	15 min.	16 h 47
4.	État de situation - Programme de rénovation du funiculaire et des espaces touristiques de la Tour ; *	Information	10 min.	17 h 02
5.	Planification des investissements en immobilisations 2025-2035 ; *	Décision	30 min.	17 h 32
6.	Levée de la séance			

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 30 octobre 2024.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Julie Favreau-Lavoie  
Francine Labelle  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Pierre Schetagne

**Le membre suivant était absent lors de la réunion :**

M. Alain Lavoie

**Étaient présents à titre d'invités :**

M<sup>me</sup> Anne Villeneuve

MM. Sylvain Bédard  
Nadir Guenfoud

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

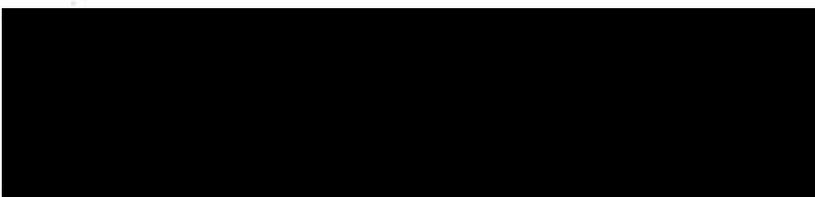
1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **État de situation concernant OPAS**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant un état de situation sur l'opération après-sinistre (OPAS). Plus précisément, la note présente des informations sur les éléments suivants :



3. **Contrat avec First Onsite – Avenant 6**

**RÉSOLUTION N° 8152**

**ATTENDU QUE** le 21 mars 2024, un incendie a causé des dommages importants à certaines installations du Parc olympique, soit le Centre sportif du Parc olympique, l'Institut national du sport du Québec, le chantier des Espaces touristiques, les étages locatifs et techniques de la Tour de Montréal et tous les espaces connexes endommagés par l'incendie ;

**ATTENDU QUE** considérant la situation critique, le Parc olympique a rapidement fait appel à une compagnie d'envergure spécialisée en nettoyage après sinistre, First Onsite Restoration Limited (« FOS ») ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8117 du 27 mars 2024, le conseil d'administration a autorisé un contrat de gré à gré au montant de 5 000 000 \$ avec FOS ;

**ATTENDU QUE** ce contrat a été conclu en vertu de l'article 13 (1) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (« LCOP »), en raison d'une situation d'urgence ou lorsque la sécurité des personnes ou des biens est en cause ;

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2024, en conformité avec l'article 25.0.3 de la LCOP, le Parc olympique a envoyé un avis écrit à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, en raison de l'absence d'autorisation à contracter de FOS auprès de l'Autorité des marchés publics (« AMP ») ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8127 du 19 avril 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°1 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 20 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8129 du 9 mai 2024, le conseil d'administration a autorisé

un avenant n°2 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 35 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8139 du 19 juin 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°3 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 50 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8144 du 9 septembre 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°4 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 65 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8149 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le conseil d'administration a autorisé un avenant n°5 au contrat de gré à gré avec FOS au montant de 15 000 000 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 80 000 000 \$ ;

**ATTENDU QU'**afin de maintenir le rythme des travaux de nettoyage, de décontamination, de démolition et de reconstruction de FOS sur l'ensemble des sites impactés par l'incendie, une somme additionnelle de 15 000 000 \$ au contrat de FOS est nécessaire, par la voie d'un avenant n°6 ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a procédé, le 19 juin 2024, à l'adoption du décret 998-2024, permettant de devancer les démarches de renouvellement du régime d'emprunt du Parc olympique, sur la base des informations les plus à jour, soit une estimation globale des besoins de réhabilitation après sinistre à 85 000 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique continue ses démarches auprès des instances gouvernementales afin de compléter le soutien financier nécessaire à la réhabilitation de ses installations à la suite du sinistre ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration sera tenu informé de toute augmentation subséquente qui devra être autorisée, en respect de ses règlements de régie interne ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Présidente-directrice générale relative à l'autorisation d'un avenant n°6 au contrat de gré à gré avec FOS ;

**ATTENDU QUE** M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande d'autoriser un avenant n°6 au contrat de gré à gré avec FOS ;

**SUR PROPOSITION** de M. Pierre Bellerose, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'AUTORISER** un avenant n°6 au contrat de gré à gré avec la compagnie First Onsite Restauration Limited, au montant maximal de 15 000 000 \$.

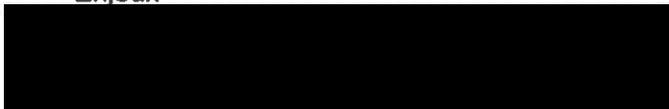
4. **État de situation - Programme de rénovation du funiculaire et des espaces touristiques de la Tour**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un état de situation concernant les projets suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal
- Remplacement du funiculaire
- Aménagement extérieur du toit de la Tour

Plus particulièrement, ils prennent connaissance des éléments suivants :

- Historique des projets
- Enjeux



5. **Planification des investissements en immobilisations 2025-2035**

**RÉSOLUTION N° 8153**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2025-2035 du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** les investissements totaux inscrits au Plan d'investissements en immobilisations 2025-2035 du Parc olympique respectent les limites de l'enveloppe sectorielle décennale allouée en juin 2024 par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période 2025-2035 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2025-2035 du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2025-2035 du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de madame Annie Vezeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le Plan d'investissements en immobilisations 2025-2035 du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 25.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Laporte', written over a horizontal line.

**Pierre Laporte**  
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Denis Privé', written over a horizontal line. To the right of the signature is the date and time: '2025.04.02 13:59:40 -04'00'.

**Denis Privé**  
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 14 novembre 2024 à 12 h  
**Endroit : Vidéoconférence TEAMS**

ORDRE DU JOUR

- 
- |  |          |         |         |
|--|----------|---------|---------|
| 1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> ; *                                  | Décision | 2 min.  | 12 h    |
| Déclaration d'intérêt des administrateurs ;                                |          |         |         |
| 2. Contrat pour Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes ; * | Décision | 15 min. | 12 h 02 |
| 3. Huis clos   |          |         |         |
| 4. Levée de la séance  |          |         |         |

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h par vidéoconférence, le 14 novembre 2024.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice général  
Julie Favreau-Lavoie  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Francine Labelle  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Alain Lavoie  
Pierre Schetagne

**Étaient présents à titre d'invités :**

M. Nadir Guenfoud  
Mme Marion Dedieu

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du comité des immobilisations, M. François Dépelteau, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

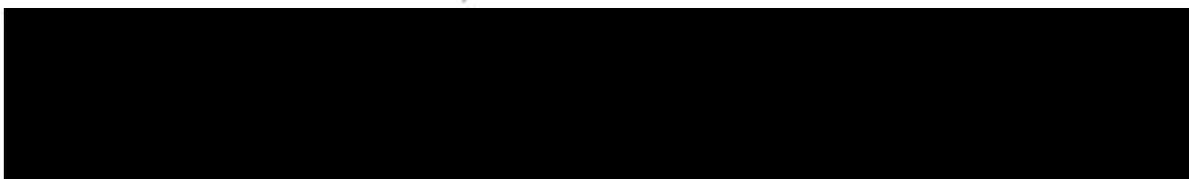
**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

**2. Contrat pour Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes**

Monsieur François Dépelteau explique que ce contrat concerne l'installation d'équipement de ventilation dans le nouvel anneau technique.



**RÉSOLUTION N° 8154**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM704695 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes » ;

**ATTENDU QU'**à l'ouverture des soumissions le 4 novembre 2024, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Vice-présidence Modernisation et remplacement de la toiture du Stade relative à l'octroi d'un contrat pour « Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes » ;

**ATTENDU QUE** monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes » ;

**SUR PROPOSITION** de monsieur Alain Lavoie dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** l'octroi du contrat no IM704695 intitulé « Systèmes de ventilation d'air neuf et travaux connexes » à l'entreprise Groupe Noël, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 23 841 730 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12 h 25.

**Pierre Laporte**  
Président

2025.04.02  
13:58:01 -04'00'

**Denis Privé**  
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 10 décembre 2024 à 16 h 30

Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

---

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u> Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	<u>Communication du Président</u>	Information	5 min.	16 h 35
3.	<u>Communication de la Présidente-directrice générale</u>	Information	5 min.	16 h 40
4.	<u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
4.1.	Remplaçant de la PDG en cas d'absence ou d'empêchement ; *	Décision	5 min.	16 h 45
4.2.	Mise à jour du Règlement 187 de délégation administrative et financière ; *	Décision	5 min.	16 h 50
4.3.	Directive sur les contrats de services du Parc olympique ; *	Décision	5 min.	16 h 55
5.	<u>Comité d'audit</u>			
5.1.	Rapport du président – rencontres du 7 novembre 2024 et du 4 décembre 2024 ;	Information	15 min.	17 h 00
5.2.	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 15
5.3.	[REDACTED] *	Information	5 min.	17 h 20
5.4.	[REDACTED] *	Information	5 min.	17 h 25
5.5.	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 30
5.6.	[REDACTED]	Décision	10 min.	17 h 35
5.7.	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 45
5.8.	[REDACTED]	Information		

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante





**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 10 décembre 2024.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Francine Labelle  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Alain Lavoie  
Pierre Schetagne

**Le membre suivant était absent à la réunion :**

M<sup>me</sup> Annie Bernard

**Étaient présents à titre d'invités**

M<sup>me</sup> Anne Villeneuve

MM. Sylvain Bédard  
Nadir Guenfoud

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

## **2. Communication du Président**

Le président du conseil d'administration souligne les travaux qui ont été exécutés et l'avancement du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. Il mentionne qu'il y a encore bien évidemment beaucoup de travaux à faire en 2025, mais il mentionne qu'il demeure confiant que ceux-ci se feront tels que planifiés.

## **3. Communication de la Présidente-directrice générale**

La présidente-directrice générale, madame Joëlle Brodeur, revient sur quelques dossiers marquants de l'année 2024, plus particulièrement :

- La décision du gouvernement concernant le remplacement de la toiture du Stade olympique et l'avancement des travaux ;
- Le sinistre du 21 mars 2024 et l'opération après-sinistre ;
- Le changement de président-directeur général ;
- La transformation organisationnelle ;
- La dotation dans l'équipe de gestion et dans l'équipe exécutive.

## **4. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives**

### **4.1 Remplaçant de la PDG en cas d'absence ou d'empêchement**

#### **RÉSOLUTION N° 8155**

**ATTENDU QUE** l'article 22 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2) prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer provisoirement les fonctions ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8131 du 9 mai 2024, le conseil a approuvé la désignation de Mme Joëlle Brodeur, Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets, et M. Nadir Guenfoud, Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

**ATTENDU QUE** par son décret 1010-2024 du 19 juin 2024, le gouvernement du Québec a nommé madame Joëlle Brodeur présidente-directrice générale du Parc olympique ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à jour les désignations de membres du personnel pouvant exercer provisoirement les fonctions de président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière ;

**ATTENDU QU'**après consultation auprès de la présidente-directrice générale, Mme. Joëlle Brodeur, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Nadir Guenfoud, Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture, et Mme Anne Villeneuve, Vice-présidente Finances et Administration, remplaçants provisoires de la présidente-directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière ;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande la désignation de M. Nadir Guenfoud, Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture, et Mme Anne Villeneuve, Vice-présidente Finances et Administration, remplaçants provisoires de la présidente-directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière ;

**SUR PROPOSITION** de M. Pierre Bellerose, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la désignation de M. Nadir Guenfoud, Vice-président Modernisation et remplacement de la toiture, et Mme Anne Villeneuve, Vice-présidente Finances et Administration, remplaçants provisoires de la présidente-directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

#### **4.2 Mise à jour du Règlement 187 de délégation administrative et financière**

**ATTENDU QUE** Le *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (ci-après, désigné le « Règlement 187 ») prévoit les règles applicables concernant les pouvoirs d'administration des activités du Parc olympique, notamment les autorisations et signatures nécessaires pour engager l'organisation dans ses activités courantes ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite procéder à une révision du Règlement 187 afin d'en corriger certaines lacunes et de permettre une plus grande efficacité administrative ;

**ATTENDU QUE** la version révisée du Règlement 187 se nomme désormais *Règlement de délégation administrative et financière* ;

**ATTENDU QUE** le Règlement 187 révisé permet d'avoir une vue complète des pouvoirs délégués et sous délégués ainsi que des autorisations nécessaires pour l'administration des activités courantes de l'organisation et d'alléger certains processus d'autorisation et de signature pour permettre une plus grande flexibilité tout en conservant les mécanismes de contrôle et de révision permettant une administration diligente des affaires de l'organisation, et ce, en conformité avec les lois et règlements applicables.

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires Juridiques et Corporatives concernant l'adoption du *Règlement 187 de délégation administrative et financière* ;

**ATTENDU QUE** madame Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale, recommande l'adoption *Règlement 187 de délégation administrative et financière* ;

**SUR PROPOSITION** de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le *Règlement 187 de délégation administrative et financière*, tel que joint en annexe de la présente.

#### **4.3 Directive sur les contrats de services du Parc olympique**

##### **RÉSOLUTION N° 8157**

**ATTENDU QUE** la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (ci-après la « LGCE ») établit des mesures particulières applicables aux contrats de service qu'un organisme entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres en assujettissant la conclusion de ces contrats à une autorisation du dirigeant de l'organisme ;

**ATTENDU QUE** la LGCE vise à ce qu'un organisme public ne puisse conclure un contrat de service si celui-ci a pour effet d'éviter les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de cette loi ;

**ATTENDU QUE** même si la LGCE permet une certaine délégation d'autorisation, une autorisation signée du dirigeant est requise pour chacun des contrats de service que le Parc olympique octroie ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique a été désigné par décision du Secrétariat du Conseil du trésor, le 8 avril 2024, afin de lui permettre de se doter d'une directive sur les contrats de service non soumis à l'autorisation de son dirigeant, et ce, sans toutefois déroger à l'esprit de la LGCE ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires Juridiques et Corporatives concernant l'adoption d'une directive sur les contrats de service du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** madame Joëlle Brodeur, présidente-directrice générale, recommande l'adoption d'une directive sur les contrats de service du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** la d'une Directive sur les contrats de service du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

## **5. Comité d'audit**

### **5.1 Rapport du président – rencontres du 7 novembre 2024 et du 4 décembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité d'audit faisant suite aux réunions du comité tenues le 7 novembre 2024 et le 4 décembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2

[Redacted]

5.3

[Redacted]

5.4

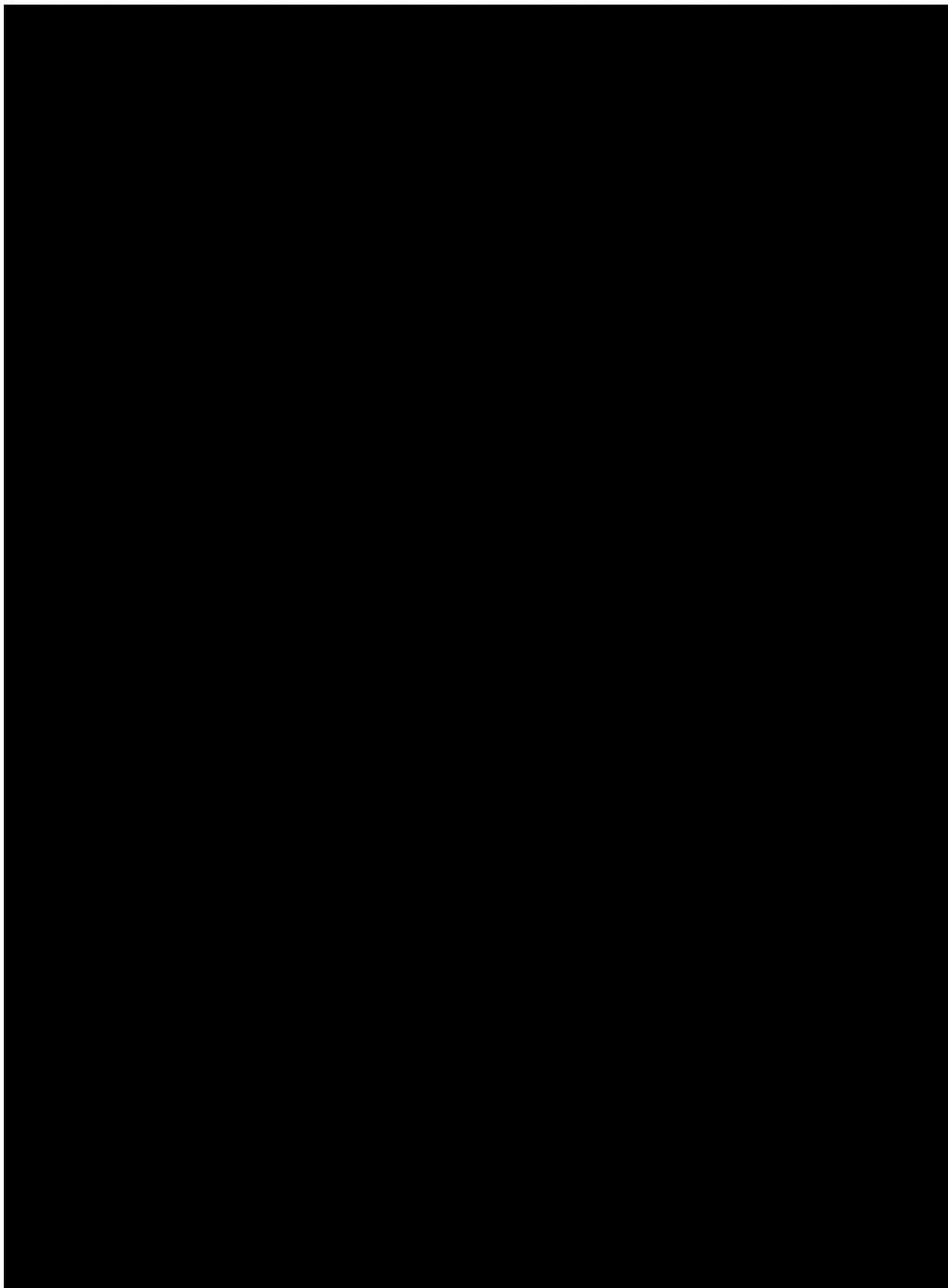
[Redacted]

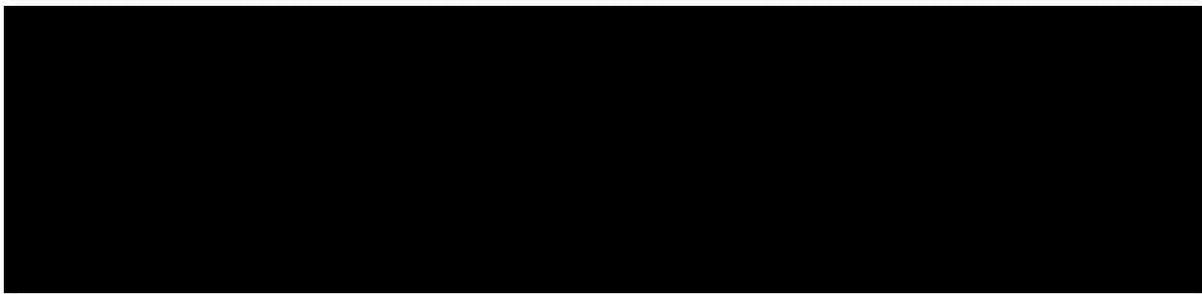
5.5

[Redacted]

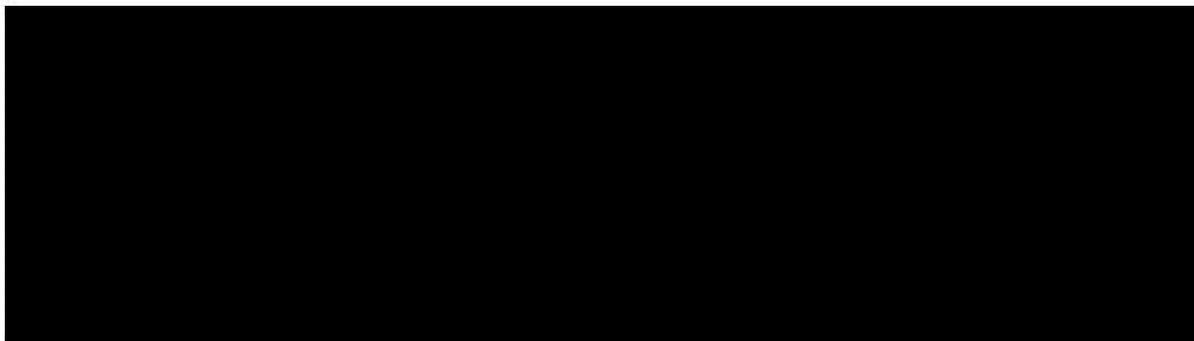
5.6 Budget 2025-2026

[Redacted]

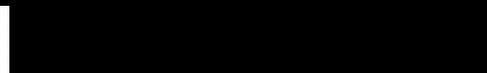




5.7



5.8



**5.9 Contrat TI - Acquisition d'équipements de télécommunication et réseautique**

**RÉSOLUTION N° 8159**

**ATTENDU QUE** certains équipements informatiques arrivent à leurs fins de vie, que d'autres ont été endommagés par le sinistre du 21 mars 2024, et que le Parc olympique doit remplacer des commutateurs, des points d'accès et des onduleurs défectueux ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique a publié un appel d'offres public le 31 octobre 2024 sur le site SEAO pour la conclusion de quatre (4) contrats distincts pour quatre (4) lots distincts fondé sur le prix le plus bas par lot ;

**ATTENDU QU'**à l'ouverture des soumissions le 18 novembre 2024, quatre (4) fournisseurs ont présenté des soumissions par lot conformes aux exigences du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** les lots 2, 3 et 4 étant en dessous des seuils d'autorisation par le conseil d'administration, seulement le lot 1 est soumis à l'approbation du conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** les contrats pour les lots 2, 3 et 4 ont été attribués au plus bas soumissionnaire conforme par lot ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation de la Vice-présidente Finances et Administration concernant l'octroi d'un contrat pour « Acquisition d'équipements de télécommunication et de réseautique » ;

**ATTENDU QUE** M. Eric Albert, président du comité d'audit, recommande d'approuver l'octroi d'un contrat pour « Acquisition d'équipements de télécommunication et de réseautique » ;

**SUR PROPOSITION** de madame Francine Labelle, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** l'octroi du lot 1 « Acquisition d'équipements de télécommunication et de réseautique » au fournisseur Compugen Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total (avant taxes) de 255 067,38 \$.

## **6. Comité des ressources humaines**

### **6.1 Rapport du président – rencontre du 26 novembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 26 novembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

### **6.2 Plan des effectifs 2025-2026**

#### **RÉSOLUTION N° 8160**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.2 b) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8158 de ce jour, le conseil d'administration a adopté le budget 2025-2026 du Parc olympique, lequel inclut le budget de rémunération des employés du Parc olympique correspondant au plan d'effectif annuel ;

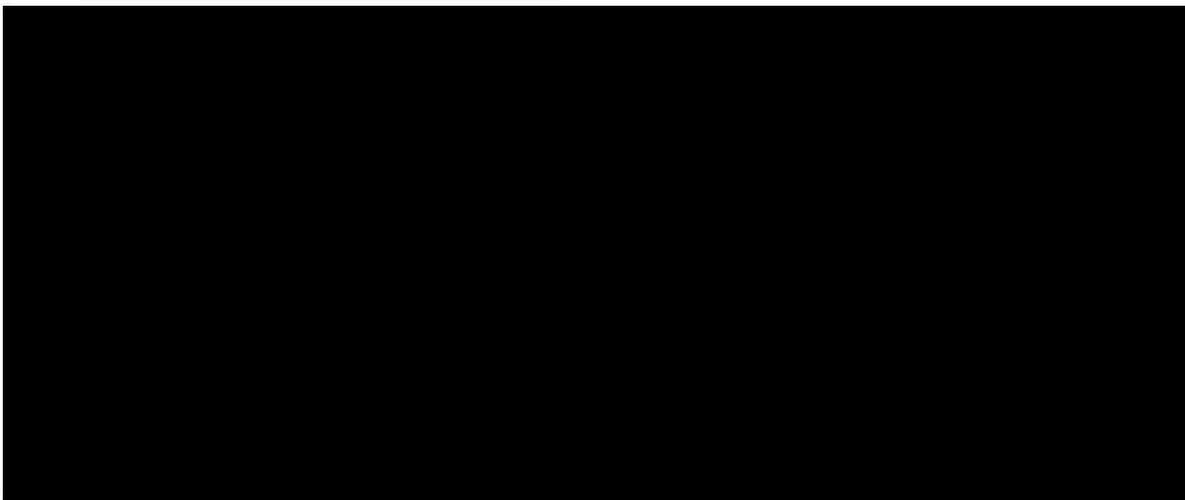
**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif du Parc olympique pour 2025-2026 ;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Bellerose, président du comité des ressources humaines, recommande l'adoption du plan d'effectif du Parc olympique pour 2025-2026 ;

**SUR PROPOSITION** de madame Chantal Bilodeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** le plan d'effectif du Parc olympique pour 2025-2026, tel que présenté en annexe de la présente.

6.3



## **7. Comité de suivi Modernisation et remplacement de la toiture**

### **7.1 Rencontre du 27 novembre 2024 – Mise à jour des dossiers de modernisation et de remplacement de la toiture du Stade olympique**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi concernant les dossiers de modernisation et de remplacement de la toiture du Stade olympique, plus précisément concernant la progression du chantier, le suivi des travaux, le suivi de l'échéancier et le suivi budgétaire.

## **8. Comité des immobilisations**

### **8.1 Rapport du président – rencontre du 27 novembre 2024**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 27 novembre 2024. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

### **8.2 État de situation sur l'opération après-sinistre (OPAS)**

Le président du comité présente un état de situation verbal concernant l'opération après-sinistre (OPAS) mise sur pied à la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 21 mars 2024, au pied de la Tour de Montréal, près de l'entrée du Centre sportif. Elle mentionne que le plan visant un retour sécuritaire des usagers dans les différents espaces en début de l'année 2025 se concrétise. En ce sens, une cascade de communications a été effectuée le 28 novembre dernier auprès des différentes parties prenantes afin d'annoncer la réouverture graduelle des espaces locatifs la Tour, à compter de février 2025, et un échéancier de reprise des activités au Centre sportif à compter de mars 2025.

## 9. Comité de gouvernance et d'éthique

### 9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 18 novembre 2024

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 18 novembre 2024. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information.

### 9.2 Portrait actuel du conseil d'administration, fins de mandats à venir et représentativité de la diversité au conseil d'administration en fonction des exigences du gouvernement

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document *Portrait de la composition du conseil d'administration au 30 septembre 2024* préparé par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Ce document présente la composition du CA du Parc olympique en fonction des critères administratifs prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, ainsi qu'en fonction de cibles actuelles et à venir en lien avec les jeunes et les membres représentatifs de la diversité.

Les membres représentatifs de la diversité comprennent les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques (allophones) et les personnes handicapées. La cible collective du gouvernement pour l'ensemble des sociétés d'État est de 15,5 % d'administrateurs étant des membres représentatifs de la diversité pour le 31 mars 2026, et de 18 % pour le 31 mars 2028.

## 10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M<sup>e</sup> Denis Privé, M. Sylvain Bédard, M. Nadir Guenfoud et Mme Anne Villeneuve quittent la rencontre à 19 h 50 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

## 11. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 10.



Pierre Laporte  
Président



2025.04.02  
13:58:47 -04'00'

Denis Privé  
Secrétaire



## RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 décembre 2024 à 12 h 15

**Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal**

### ORDRE DU JOUR

---

- |    |  |          |         |         |
|----|--|----------|---------|---------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour ; *  | Décision | 1 min.  | 12 h 15 |
| 2. | Embauche d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion des actifs ; * | Décision | 15 min. | 12 h 16 |
| 3. | Fin de la rencontre  |          |         |         |

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h 15 par vidéoconférence, le 18 décembre 2024.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice général  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Francine Labelle  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Alain Lavoie  
Pierre Schetagne

**Les membres suivants étaient absents à la réunion :**

M<sup>me</sup> Julie Favreau-Lavoie  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

**Étaient présents à titre d'invités :**

M. Sylvain Bédard  
Mme Anne Villeneuve

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Embauche d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion des actifs**

**RÉSOLUTION N° 8161**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite procéder à l'embauche d'un Vice-président Infrastructures et gestion des actifs ;

**ATTENDU QUE** le poste de Vice-président Infrastructures et gestion des actifs est un poste de dirigeant relevant directement de la Présidente-directrice générale ;

**ATTENDU QUE** lors du processus de sélection, une candidate s'est démarquée par son profil et son expérience ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.1 d) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité a notamment pour fonction de contribuer à la sélection des dirigeants de la société et recommander au conseil d'administration la nomination de toute personne devant occuper un poste de dirigeant ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.6.17 du Règlement 178 de régie interne de la Société, seul le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver la nomination des dirigeants autre que le président-directeur général ainsi que poser tout acte nécessaire à la gestion du personnel de la société, notamment, mais non limitativement, la promotion, la rétrogradation, l'application de mesures disciplinaires, le licenciement, le congédiement et la mise à pied ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'embauche d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion des actifs ;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Bellerose, président du comité des ressources humaines, recommande l'embauche de madame Nancy Fréchette au poste de Vice-présidente Infrastructures et gestion des actifs ;

**SUR PROPOSITION** de monsieur Eric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** l'embauche, à compter du 15 janvier 2025, de madame Nancy Fréchette au poste de Vice-présidente Infrastructures et gestion des actifs, aux conditions présentées en annexe de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12 h 30.

  
Pierre Laporte

 2025.04.02  
13:59:25 -04'00'  
Denis Privé

---

Président

---

Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 29 janvier 2025 à 16 h 30  
**Endroit : Parc olympique**

ORDRE DU JOUR

---

1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> ; *	Décision	2 min.	16 h 30
Déclaration d'intérêt des administrateurs ;			
2. Modifications de certains signataires au régime d'emprunt du Parc olympique (changement de titres de deux dirigeants) ; *	Décision	5 min.	16 h 32
3. Actualisation du Plan stratégique du Parc olympique ; *	Discussion	120 min.	16 h 37
4. Levée de la séance			

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 29 janvier 2025.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice général  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Julie Favreau-Lavoie  
Francine Labelle  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
François Dépelteau  
Alain Lavoie

**Les membres suivants étaient absents à la réunion :**

MM. Pierre Bellerose  
Pierre Schetagne

**Étaient présents à titre d'invités :**

MM. Sylvain Bédard  
Nadir Guenfoud  
M<sup>me</sup> Anne Villeneuve

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

**2. Modifications de certains signataires au régime d'emprunt du Parc olympique (changement de titres de deux dirigeants)**

**Concernant la modification de signataires autorisés au régime d'emprunts de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, valide du 1er août 2024 au 31 juillet 2027, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 892 366 000 \$**

**RÉSOLUTION N° 8162**

**ATTENDU QUE** la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique a, en vertu de sa résolution numéro 8128 du 9 mai 2024, institué un régime d'emprunts, valide du 1er août 2024 au 31 juillet 2027, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 892 366 000 \$, soit 70 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 822 366 000 \$ par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique souhaite modifier le régime d'emprunts précité concernant les signataires autorisés au 4<sup>e</sup> alinéa du dispositif ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu en conséquence de remplacer le 4<sup>e</sup> alinéa du dispositif de la résolution précitée ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

1. **QUE** la résolution numéro 8128 du 9 mai 2024, instituant un régime d'emprunts permettant à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique d'emprunter un montant maximal de 892 366 000 \$, soit 70 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses besoins opérationnels, et 822 366 000 \$ par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le gouvernement, soit modifiée par le remplacement du 4<sup>e</sup> alinéa du dispositif par les suivants :

« 4. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, soit le Président-directeur général, le Secrétaire général et Vice-président Affaires juridiques et corporatives, le Vice-président Finances et administration, Vice-président Stratégies et exploitation commerciale, Vice-président Infrastructures et gestion des actifs, Vice-

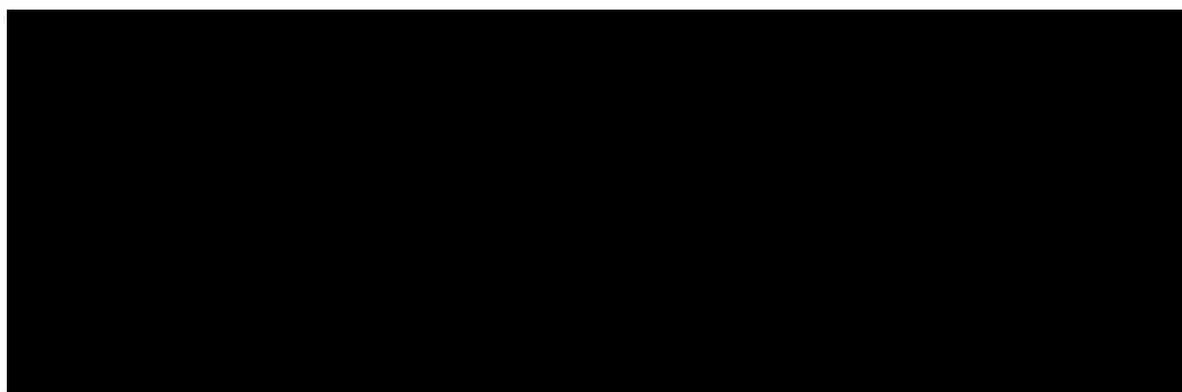
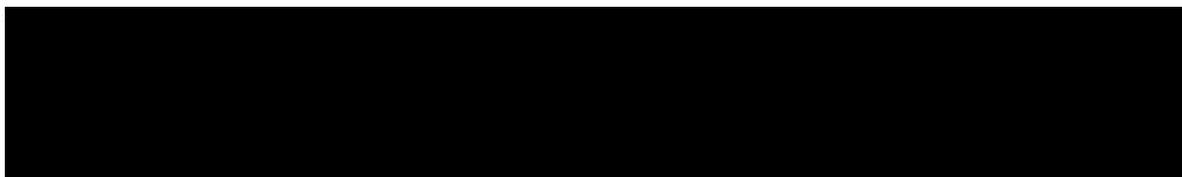
président Modernisation et remplacement de la toiture, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à conclure tout emprunt en vertu du présent régime, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de marge de crédit et de prêt à court terme, incluant le cas échéant le billet global, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes ;

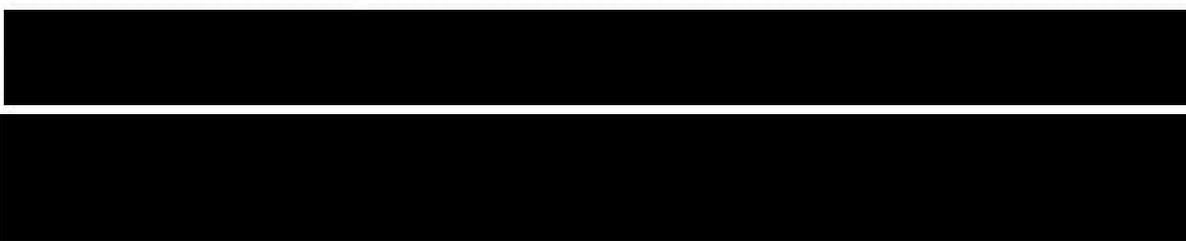
2. **QUE** toutes les dispositions de la résolution numéro 8128 du 9 mai 2024, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

### 3. **Actualisation du Plan stratégique du Parc olympique**

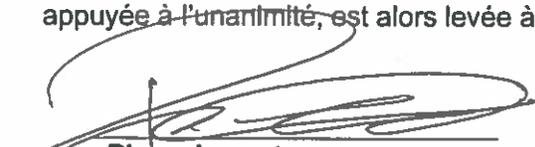
La Régie des installations olympiques est devenue, le 1<sup>er</sup> novembre 2020, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (ci-après, le « Parc olympique »). La *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* est venue moderniser la mission et plusieurs articles de loi régissant la gouvernance et les actions de l'organisme.

Étant assujéti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Parc olympique doit, en vertu de cette loi, produire et faire adopter un plan stratégique suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le gouvernement.





L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 00.



**Pierre Laporte**  
Président



2025.04.02  
13:58:18 -04'00'

---

**Denis Privé**  
Secrétaire



## RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 13 février 2025 à 8 h 30

**Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal**

### ORDRE DU JOUR

---

- |    |   |          |         |        |
|----|---|----------|---------|--------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour ; *   | Décision | 1 min.  | 8 h 30 |
| 2. | Embauche d'un Vice-président Stratégies et exploitation commerciale ; * | Décision | 30 min. | 8 h 31 |
| 3. | Fin de la rencontre   |          |         |        |

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 8 h 30 par vidéoconférence, le 13 février 2025.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur, présidente-directrice général  
Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Francine Labelle  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur  
Annie Vezeau

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Pierre Schetagne

**Les membres suivants étaient absents à la réunion :**

M<sup>me</sup> Julie Favreau-Lavoie

M. Alain Lavoie

**Était présent à titre d'invité :**

M. Sylvain Bédard

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

## **2. Embauche d'un Vice-président Stratégies et exploitation commerciale**

### **RÉSOLUTION N° 8163**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite procéder à l'embauche d'un Vice-président Stratégies et exploitation commerciale ;

**ATTENDU QUE** le poste de Vice-président Stratégies et exploitation commerciale est un poste de dirigeant relevant directement de la Présidente-directrice générale ;

**ATTENDU QUE** lors du processus de sélection, un candidat s'est démarqué par son profil et son expérience ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.1 d) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité a notamment pour fonction de contribuer à la sélection des dirigeants de la société et recommander au conseil d'administration la nomination de toute personne devant occuper un poste de dirigeant ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.6.17 du Règlement 178 de régie interne de la Société, seul le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver la nomination des dirigeants autre que le président-directeur général ainsi que poser tout acte nécessaire à la gestion du personnel de la société, notamment, mais non limitativement, la promotion, la rétrogradation, l'application de mesures disciplinaires, le licenciement, le congédiement et la mise à pied ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'embauche d'un Vice-président Stratégies et exploitation commerciale ;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Bellerose, président du comité des ressources humaines, recommande l'embauche de monsieur François Dumontier au poste de Vice-président Stratégies et exploitation commerciale ;

**SUR PROPOSITION** de M. François Dumontier, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** l'embauche, à compter du 24 février 2025, de monsieur François Dumontier au poste de Vice-président Stratégies et exploitation commerciale, aux conditions présentées en annexe de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9 h 00.



**Pierre Laporte**  
Président



2025.04.02  
13:57:48 -04'00'

---

**Denis Privé**  
Secrétaire